

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (compte administratif 2024).

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 430,14
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 664,81
3	Dépenses d'équipement brut / population	492,42
4	Encours de dette / population	953,22
5	DGF / population	196,33
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	63,63%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,20%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29,58%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	57,26%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	14,10%